



Conchita Guerra

- 102 peuples autochtones en Colombie
- 1 400 000 personnes au total représentant 3,4 % de la population
- 67 langues différentes

Les peuples autochtones de Colombie sont les habitants originaires de la région géographique que l'on appelle aujourd'hui la Colombie. Ils représentent une large et riche diversité ethnique avec leurs propres sociétés et leurs propres formes d'organisation, leurs langues, leurs cultures, leurs cosmovisions et leurs savoirs traditionnels sur la protection de la biodiversité. Après une longue lutte, une série de droits fondamentaux, comprenant la protection des territoires collectifs («resguardos»), leurs cultures et leur conception de la vie ont été introduits dans la Constitution de 1991, formalisant ainsi l'application du droit qui leur est propre sur leurs territoires. La Constitution protège aussi le droit des peuples autochtones à la consultation préalable lors de l'élaboration de projets de lois les affectant ainsi que lors de la mise en œuvre de projets à grande échelle sur leurs territoires tels que des industries extractives ou hydro-électriques. Ces droits sont également établis par des normes internationales comme la Convention 169 de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones. En dépit de cette ample reconnaissance légale en Colombie, en pratique, les droits des peuples autochtones sont violés quotidiennement. En effet, ils sont victimes du conflit armé interne, victimes d'une discrimination institutionnelle systématique et de la pression des multinationales qui

cherchent à exploiter les ressources naturelles de leurs territoires. Dans ce contexte difficile, les peuples autochtones ont maintenu et renforcé leur résistance et leurs organisations traditionnelles afin de lutter pour le respect de leurs droits.

- Au moins 122 autochtones ont été assassinés en 2010 ce qui représente une augmentation par rapport à 2009 (114 assassinats) et 2008 (102 assassinats). La majorité de ces crimes restent impunis.

- Des statistiques officielles du gouvernement colombien révèlent qu'entre janvier et mai 2011 le nombre d'assassinats de personnes autochtones a augmenté de 38% par rapport la même période de l'année précédente.

- Selon l'ONIC, 75 % des enfants autochtones souffrent de malnutrition et 83,5% des enfants Jiw (Guayabero) souffrent de malnutrition chronique. Des cas de décès d'enfants par malnutrition chez les peuples Emberá Katío (Chocó), Wiwa (Guajira), Yukpa (Cesar), Wayúu (Guajira) et de malnutrition élevée chez les peuples Awá et Eperara Siapidaara (Nariño) ont été rendus publics.

- La violence sexuelle perpétrée par les différents acteurs du conflit armé à l'encontre des femmes autochtones est très répandue. Dans la majorité des cas ces faits ne sont pas dénoncés en raison de sérieux obstacles dans l'accès à la justice, dus entre autres à la peur des représailles, au manque de traducteurs et de formation des fonctionnaires de justice.



Julián Arango

Risque d'extinction



Diego Sandoval

La Cour Constitutionnelle a ordonné à l'Etat de créer des plans de sauvegarde pour 35 peuples autochtones qui risquent de disparaître ainsi qu'un programme national de garanties pour les peuples autochtones au niveau national. Les délais établis par la Haute Cour sont déjà dépassés. L'Organisation Nationale Indigène de Colombie (ONIC) a répertorié 30 peuples supplémentaires qui présentent aussi un risque d'extinction. Quand un peuple indigène disparaît ce sont aussi une langue, une vision du monde, des savoirs, une protection d'écosystèmes fragiles qui disparaissent. A chaque fois, il s'agit d'une grande perte pour toute l'humanité.

- Les peuples autochtones représentent seulement 3,4 % de la population colombienne, mais ils constituent au moins 10% de la population déplacée.

- Selon l'ONIC, plus de 500 demandes de titularisation de terres n'ont pas encore été résolues par le gouvernement, ce qui laisse environ 200.000 autochtones sans titre officiel nécessaire à la protection de leurs communautés.

Peuples autochtones et mégaprojets économiques



La pression exercée par les entreprises qui veulent implanter des mégaprojets économiques dans leurs territoires augmente la vulnérabilité des peuples autochtones. Il est nécessaire, comme le souligne James Anaya dans son rapport après sa visite en Colombie en 2010, d'«harmoniser la politique publique de développement économique du pays avec les droits des peuples autochtones, en particulier en ce qui concerne les « mégaprojets » relatifs à l'extraction de ressources, aux infrastructures agro-industrielles et touristiques».

Cependant, le projet de Plan National de Développement de la Colombie 2010-2014 et l'Accord commercial entre l'UE et la Colombie qui stimulent le développement de l'industrie extractive et de l'agro-industrie augmente la pression et les impacts sur les territoires et les peuples autochtones. Si nous ajoutons à cela que l'exigence constitutionnelle de la consultation préalable pour ce type de projets n'est pas respectée, il faut dès lors se poser la question de savoir comment l'UE et ses entreprises peuvent être sûres que leurs politiques ne contribuent pas au risque d'extinction de ces peuples et à la violation de leurs droits.

Oidhaco considère que le gouvernement colombien a la responsabilité urgente d'agir, compte tenu du risque grave d'extinction auquel font face plus de la moitié des peuples autochtones de Colombie.

Nous demandons à l'Union européenne et à ses Etats membres:

- De faire une déclaration publique afin d'exprimer sa préoccupation face à la situation des peuples autochtones en Colombie et de mettre l'accent sur l'importance de leur protection face au risque imminent d'extinction auquel doivent faire face un grand nombre d'entre eux.
- De développer une politique cohérente envers les peuples autochtones, impliquant toutes leurs institutions et politiques, en accord avec la Convention 169 de l'OIT et avec la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.
- De formuler, dans le cadre de la politique de l'UE en matière de droits humains, et en consultation avec les peuples autochtones, des lignes directrices sur les peuples autochtones, en soutien aux représentations de l'UE dans les pays tiers.
- De ne pas ratifier le Traité de Libre Echange entre l'UE et la Colombie. Il est indispensable d'évaluer de manière rigoureuse, et en consultation avec les organisations qui les représentent, l'impact qu'aurait la signature d'un TLE avec la Colombie sur les vies des peuples autochtones de Colombie. De créer une législation contraignante afin d'exiger aux entreprises européennes qu'elles respectent les droits humains de la population colombienne, y compris ceux des peuples autochtones.



Nous demandons à l'Union européenne et à ses Etats membres qu'ils insistent auprès de l'Etat colombien afin qu'il progresse dans la protection des peuples autochtones, et en particulier:

- D'exécuter les avis et arrêts de la Cour constitutionnelle se référant à la violation grave et persistante des droits des peuples autochtones : Arrêts 004 (2009) et 092 (2008) et les Décisions T-129 (2011), T-547 (2010), et T-769 (2009).
- D'appliquer sans réserve les articles de la Déclaration des Nations unies sur les Droits des Peuples Autochtones. De mettre en œuvre de manière urgente des recommandations du système des Nations Unies se référant aux droits des peuples autochtones, y compris celles de l'Examen périodique Universel (2008), du Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale (2009), du Rapporteur Spécial de l'ONU James Anaya (2010) et de l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones (2011)
- D'apporter une réponse au rapport annuel 2010 de la Haut Commissaire aux droits de l'Homme (mars 2011), concernant les processus clairs sur le consentement préalable, libre et informé des peuples autochtones par rapport aux mégaprojets et aux projets législatifs qui les affectent.
- D'inviter le Conseiller spécial pour la prévention du génocide des Nations Unies en Colombie, comme le recommande James Anaya, Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des peuples autochtones.

Actualisé le 15 décembre 2011

pour plus d'informations sur ce sujet, visitez le site Web Oidhaco www.oidhaco.org